

**DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES**

**Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Octobre 2021**

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Octobre 2021*

*Président : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Gérard TOCCANIER, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Laurent BERNARD
<i>Excusés</i>	Sébastien MOLLEX donne pouvoir à Jean-Louis GENY Régis MOLLEX,
<i>Secrétaire de séance</i>	Jean-Louis GENY
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 13    Votants : 14</i>

**1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 27 Août 2021**

Les membres du Conseil Municipal approuvent sans observation, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 27 Août 2021.

**2- Ouverture de deux postes d'agents d'animation pour un temps de travail non complet (10.35<sup>ème</sup>)**

Considérant la nécessité de créer deux postes d'agents d'animation, à temps non complet de 10/35<sup>ème</sup>, à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints d'animation, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves à la cantine et la présence de beaucoup de petits

Considérant que l'augmentation constatée du nombre d'enfants inscrits à la cantine certains jours, nécessite le recrutement ponctuel d'agents.

Il est proposé de créer 2 postes contractuels à temps non complet de 10/35<sup>ème</sup> permettant ainsi de disposer d'un effectif suffisant quand les enfants sont très nombreux à la cantine.

Le tableau des emplois communaux devra ainsi être redéfini.

*Marie MACHERET interroge Monsieur le Maire sur l'éventuelle possibilité de prévoir un agent pour le coucher des tout petits, compte tenu du nouvel effectif des agents, pendant le temps de la pause méridienne.*

*Elle révoque également la question des tarifs de la cantine qui pourraient être variables en fonction des revenus.*

*Monsieur le Maire explique qu'il est statué aujourd'hui uniquement pour la surveillance des enfants pendant le temps du repas à la cantine et leur surveillance pendant la pause méridienne.*

*Pour le coucher des tout-petits il faudrait 2 agents supplémentaires, ce qui n'est pas envisageable actuellement.*

*Sandrine TASSET explique qu'après consultation auprès des services de la CAF la mise en place de tarifs en lien avec le quotient familial n'est pas possible car cette organisation requière la compétence d'un personnel qualifié.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ DE CREER deux postes d'agent d'animation, à temps non complet de 10/35<sup>ème</sup>, à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints d'animation.  
Il précise que compte tenu du caractère aléatoire de ces nouveaux emplois d'agents d'animation, à temps non complet de 10/35<sup>ème</sup>, qui pourront être supprimés en cas de baisse des effectifs, le recrutement se fera par voie contractuelle. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 359.

### **3- Choix d'une assistance de maîtrise d'ouvrage audit pour le service de l'eau pour le renouvellement du contrat de fermage VEOLIA pour l'eau potable**

Monsieur Alexandre BRUNET expose que le contrat de délégation du service d'eau potable qui a été conclu avec VEOLIA arrive bientôt à échéance (le 28 Mai 2022).

Aussi, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 juillet 2021 avait décidé de continuer de déléguer la gestion de l'eau potable à un fermier : il a donc été lancé une procédure de mise en concurrence pour choisir un maître d'œuvre pour aider la collectivité dans cette démarche.

Monsieur Alexandre BRUNET expose qu'il a pris contact auprès de la société HYDRETUDE et la société MERLIN qui toutes deux ont refusé cette mission.

Chacune a dirigé Monsieur Alexandre BRUNET vers 2 autres enseignes BAC pour HYDRETUDE et ACS pour MERLIN. Alexandre BRUNET a sollicité des devis auprès de ces deux sociétés pour assistance maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement de la concession par Délégation du Service Public de l'eau potable ; il a ensuite réuni la commission pour l'étude des deux offres.

La proposition de la commission s'est portée sur la société ACS qui a déjà la connaissance des acteurs sur le secteur et qui propose, via le contact d'une seule interlocutrice Madame Stéphanie PAULIN, la gestion juridique et technique avec le renfort d'un assistant. (Rappel des 3 phases : Analyse technique, financière et juridique, Analyse des offres et négociation des contrats).

Monsieur Alexandre BRUNET précise par ailleurs avoir « sondé » plusieurs Mairies ayant déjà travaillé avec ce Cabinet et les retours sont très positifs.

Il précise également qu'un avenant sera signé par VEOLIA jusqu'à la fin de l'année 2022, en attendant l'entrée en fonction du prochain fermier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ DECIDE de mandater la société ACS pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement de la concession de délégation du Service Public de l'eau potable.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre ACS.

#### **4- Sinistre RTE – Reprise mur de soutènement VC 4 Rhémoz/Charbonnière**

Alexandre BRUNET expose qu'en juin dernier un administré a signalé que de grosses pierres étaient tombées sur le chemin communal reliant Charbonnière à Rhémoz.

Après recherche, il s'est avéré que c'est un camion-nacelle propriété de la société RTE qui a endommagé le mur sur une longueur de 26 mètres.

Une expertise a été missionnée par l'assureur de l'entreprise. Ce dernier, estimant que ce chemin communal n'avait aucune restriction de circulation et était ouvert à tous véhicules, propose une prise en charge de 50% du devis présenté par l'entreprise Dessolin, soit 13.152€ sur un coût de 26.304€.

RTE propose de prendre en charge 50% des travaux soit 13.152,00 € via une commande directe avec l'entreprise DESSOLIN.

La commune de Corbonod prendra en charge 50% des travaux restant soit 13.152,00 € que l'assureur lui remboursera.

La société DESSOLIN s'engage à réaliser les travaux fin novembre 2021.

Considérant la réelle nécessité de réaliser des travaux de réfection du mur de soutènement sur la VC 4 de Rhémoz/Charbonnière, il convient d'autoriser le Maire à signer la quittance de transaction définitive avec l'assureur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la quittance de transaction définitive avec l'assureur.

#### **5- Modifications budgétaires Budget Principal et Budget Eau**

Jean-Louis GENY expose qu'afin de régler la part de la Commune (50%) suite au sinistre du mur de soutènement et d'encaisser la participation de l'assureur Gras-Savoie, il convient d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement- dépenses et recettes- de 13.200 €.

S'agissant du Budget eau, Monsieur Jean-Louis GENY qu'il convient d'ouvrir des crédits en section investissement à hauteur de 17.000,00 € pour permettre le règlement de la mission pour assistance maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du contrat de fermage eau potable. Une réduction de crédits de même montant sera effectuée sur l'opération 108-Bouclage Gignez-Eilloux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE les modifications budgétaires pour le Budget Principal et le Budget Eau.

#### **6- Avenant au contrat de maintenance pour radars pédagogiques (2) IMS SERVICES**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition en 2019 d'un second radar pédagogique installé à La Trille.

Compte tenu de cette nouvelle installation, il convient de faire un avenant au contrat de maintenance initialement prévu pour un seul radar en y intégrant le deuxième.

La société IMS SERVICES a donc transmis le nouveau contrat incluant ce 2<sup>ème</sup> radar, pour validation par Monsieur le Maire.

*Damien GUICHON interroge sur le prix d'un radar et Monsieur Jean-Louis GENY lui indique la somme de 1.500 € pour les modèles choisis et installés sur la commune, étant*

précisé que ces tarifs varient selon les performances souhaitées en termes d'informations collectées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle proposition de maintenance de la société IMS.

#### **7- Modification du montant des plafonds du RIFSEEP**

Sandrine TASSET expose le souhait de la collectivité d'augmenter les plafonds du régime indemnitaire des agents non révisés depuis 2018.

Elle rappelle que ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents et qu'il est souhaitable de proposer les mêmes pour tous.

La Commission s'est réunie et a travaillé uniquement pour les agents actuellement en place mais il semble judicieux de prévoir les modifications pour tous les postes même ceux non occupés à l'heure actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ FIXE les plafonds de l'IFSE à 6.000 € pour les postes d'encadrement et à 5.000 € pour les autres postes existant au sein de la Mairie.
- ✓ FIXE un plafond identique du CIA de 1.200 € pour l'ensemble du personnel.

#### **8- Lecture des décisions du Maire**

Déclarations d'intention d'aliéner

Propriétaire(s)	Situation du (des) bien(s)	Parcelle(s)	Décision	Plan
Cts GACHET (veuve Zanella)/BRUN	Eilloux	AK29 et AK 31	PAS DE DIA	X
LEGER Maurice	Corbonod	AO 192 - pour partie) et AO 194	PAS DE DIA	X
Cts MACARENO	Gignez	AR 485 et AR 486	PAS DE DIA	X
Cts DALMAS Isabelle et Louis	MANCIN	AN 464	PAS DE DIA	X
CTx MARTIN	Rue du Moulin	AT 36, 254, 256, 258 et 267	PAS DE DIA	X

#### **9- Questions diverses**

Monsieur le Maire informe de la modification des limites de l'agglomération de Corbonod sur la route Départementale D911 A en sortie sud du hameau de Gignez.

*Le panneau Gignez sera donc déplacé par le Département, en limite de propriété de l'Espace Culturel pour limiter la vitesse bien en amont du carrefour.  
Un arrêté Municipal Permanent sera pris en ce sens.*

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de remplacements des alarmes des bâtiments communaux sont programmés (les essais de changement de piles se sont révélés infructueux).*

*Il évoque également les travaux à Rhémoz pour le renforcement du réseau d'eau et explique que ceux-ci sont terminés, seul le goudron de la voirie reste à faire la première semaine de novembre.*

*Ces travaux n'ont pas dépassé le budget prévu.*

*Dans le cadre de ces travaux, Christelle GEORGES interroge Monsieur le Maire sur la réalisation d'un cheminement piétonnier entre sa propriété et l'arrêt de bus afin que les enfants puissent être en sécurité. Monsieur le Maire lui répond qu'un busage du ruisseau et la mise en place de tout-venant pourront être réalisés par les employés communaux.*

*Jean-Louis GENY informe le conseil que la réclamation auprès d'Enedis pour une erreur de relevé du compteur de l'école primaire a été traitée favorablement : un remboursement de plus de 13.000€ vient d'être effectué au profit de la Commune.*

*Il fait part également de la première rencontre en mairie et sur le site des écoles le 19 octobre avec les interlocuteurs dédiés de l'Agence départementale d'Ingénierie 01 pour la rénovation énergétique de l'école primaire et des évolutions possibles sur ce site. Un premier retour est attendu pour la fin de cette année.*

*Jean-Louis GENY fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission Urbanisme-Environnement au sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public. La commission propose que l'extinction soit effectuée sur l'ensemble du territoire de la Commune de 23h à 5h -, que l'information à la population soit effectuée via l'Echo des Hameaux en fin de cette année et avant la mise en place prévue au tout début du printemps. La signalétique obligatoire sera posée aux entrées des hameaux. Damien GUICHON évoque la nécessité d'un maintien de l'éclairage public sur le parking de l'espace culturel lors de l'utilisation de la salle d'animation.*

*Christelle GEORGES interroge sur le repas des aînés et la distribution des colis.*

*Elisabeth TRAVAIL explique que le repas n'a pas eu lieu ces deux dernières années du fait de la crise sanitaire elle espère le réinstaurer en 2022.*

*Quant aux colis ils seront distribués aux aînés le 18/12/2021.*

*Gérard TOCCANIER informe d'un stationnement illicite et récurant route de Sur Lyand près du magasin VIVAL (près du stock des bouteilles de gaz).*

*Compte tenu de la dangerosité, il s'interroge sur la façon possible de matérialiser l'interdiction de stationner.*

*Damien GUICHON interroge le Maire sur le recrutement pour le remplacement de la secrétaire générale. Monsieur le MAIRE l'informe que le candidat qui avait été retenu et avait donné son accord s'est désisté peu après ; un nouvel appel à candidatures a donc été relancé*

*Sandrine TASSET fait part des remerciements de Mme DEBEAUVAIS, Directrice de l'école, pour les cours de tennis auxquels vont avoir accès les enfants à partir du 09 novembre prochain. Elle informe également les membres du Conseil du changement de date pour la semaine des Z'Ecolos qui aura lieu du 15 au 20 novembre 2021 avec collecte des sacs de déchets, et ateliers pour les enfants le samedi 20 novembre 2021*

*Enfin, Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre aura bien lieu avec la présence des enfants qui chanteront la Marseillaise.  
Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à évoquer  
Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 20.*



Le Maire,

Patrick CHAPEL